

Pour M^{lle} Courcier,
tisseuse, rue de la pins

à Monsieur
le Préfet du Département

Monsieur le Préfet

Votre servante sueffiquée Marie Courcier,
fille majeure et légitime de feu Martin Courcier,
vient d'acquiescer pour 30 ares, une cense de
2 mètres, destinée à l'inhumation de son père
au cimetière de Loyasse. L'exposant a payé 20 f.
deuregistrement et 20 francs 60 f. pour
l'exhumation. Deux heures après avoir contracté,
l'on vint lui faire offre de lui transmettre
d'un terrain de même superficie à perpétuité
au prix de 400 f.

résilier son
contrat avec la ville
et par lui

La sueffiquée, vous prie, M^{le} le Préfet,
d'avoir la bonté de secourir les efforts d'une
famille qui croit s'acquitter d'un devoir de
piété filiale en satis faisant à la volonté,
très souvent exprimé pour le défunt, long-temps
tenue avant sa mort.



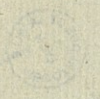
Veuillez agréer ...

Lyon, ce 8 Juin, 1852.

Faint handwritten text at the top of the page, possibly a header or address.

Handwritten signature or name in the center of the page.

Main body of faint handwritten text, appearing to be a letter or document.



Lower section of faint handwritten text, possibly a closing or footer.